

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

délibération :
2015_38_3

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Objet : Lancement projet de la Traverse d'Aussac

L'an deux mille quinze , le mercredi 16 septembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 04 Septembre 2015

Présents : Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur LIOT Gérard

Absent(s) : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur BERNIER WILFRID

Secrétaire de Séance : Madame Sèverine GUILLON

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de la Traverse d'Aussac sur la base de l'étude du CAUE et de la note pré-opérationnelle de l'ATD 16.

L'estimation financière du projet hors effacement des réseaux est de 248 713,00 € TTC selon l'ATD 16. Le reste à charge de la commune serait de 129 295,00 €, après déduction des subventions et du FCTVA.

Le coût pour l'effacement des réseaux serait d'environ 70 000,00€ TTC à la charge de la commune, si on se base sur la réalisation de la Traverse de Ravaud.

Le coût global pour la commune serait donc environ de 200 000,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de poursuivre le projet;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 16/09/2015, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT